Liste des emplacements réservés	Bénéficiaire
1. Élargissement du chemin du Villaret	Commune
2. Élargissement de l'ancien chemin du reliant le Temple à Fontane	"
3. Agrandissement du cimetière	"
4. Élargissement de la voie communale n°4 du Caila à l'Agrunalet	"
5. Agrandissement du cimetière	"
6. Élargissement du chemin reliant Croix Vieille à la route départementale 160	"
7. Élargissement du chemin reliant Bruguerolle et le Mas à la route départementale 160	"
8. Élargissement du chemin d'accès au hameau de Bruguerolle	"

Rappel: hors agglomération, une marge de recul de 10m par rapport à l'axe de la voie est imposée le long des routes départementales.

LES DIFFÉRENTES ZONES DU PLU:

- UA — zone urbaine-villages-rue et hameaux anciens-bâti dense
- UC — zone urbaine-bâti faible densité et discontinu
- IAUc — zone à urbaniser après modification du PLU
- A — zone agricole
- Na — zone naturelle permettant des activités d'artisanat de taille limitée
- Np — zone naturelle avec protection plus forte (près de fauches/ jardins en terrasses)
- N — zone naturelle

- ceinture aménagée entre urbanisation et bois desservi par piste DFCI
- construction récente non cadastrée ou projet engagé
- ruine réhabilitable
- Patrimoine bâti à protéger ou mettre en valeur (inventaire DRAC, églises, temple...)
- Sites néolithiques à protéger (SDAP))
- Habitat naturel à protéger (inventaire provisoire en vue d'établir le document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée du Galeizon)
- emplacements réservés (ER 1 à 9)

PRÉVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

Risques inondation

- zone inondable Porter à Connaissance avril 2002
- Lit majeur - risque de crue fréquence 100 ans (situé au-delà de la zone inondable)
- Périmètres d'écoulements des eaux de pluies (10m des berges des cours d'eau du chevelu hydraulique PAC 2002)

(source DIREN Languedoc-Roussillon-DDE30 dans PAC avril 2002)

PROTECTION DES CAPTAGES (à titre d'information)

- captage et périmètre immédiat
- périmètre rapproché
- périmètre éloigné

Nota: certains périmètres sont en cours de régularisation (voir plan des servitudes d'utilité publique)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX (LOZERE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX (LOZERE)

COMMUNE DE MIALET

Nord

0 100 250 500

1 HA

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbanistes
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
211 Grandrue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE du RÈGLEMENT:

Zonage et autres périmètres entraînant des limitations à l'occupation et l'utilisation du sol

PARTIE OUEST

Projet dessiné le	15 juil 2007
Projet arrêté le	27 août 2007
Projet approuvé le	21 FEV. 2008

Pièce n°4b

COURRIER REÇU LE : 14 FEV. 2018 N° SERVICE ADS

COURRIER REÇU LE : 14 FEV. 2018 N° SERVICE ADS

COURRIER REÇU LE : 14 FEV. 2018 N° SERVICE ADS

Liste des emplacements réservés	Bénéficiaire
1. Élargissement du chemin du Villaret	Commune
2. Élargissement de l'ancien chemin du reliant le Temple à Fontane	"
3. Agrandissement du cimetière	"
4. Élargissement de la voie communale n°4 du Caila à l'Agrunalet	"
5. Agrandissement du cimetière	"
6. Élargissement du chemin reliant Croix Vieille à la route départementale 160	"
7. Élargissement du chemin reliant Bruguerolle et le Mas à la route départementale 160	"
8. Élargissement du chemin d'accès au hameau de Bruguerolle	"

Rappel: hors agglomération, une marge de recul de 10m par rapport à l'axe de la voie est imposée le long des routes départementales.

COURRIER REÇU LE : 14 FÉV. 2018 N° SERVICE ADS

LES DIFFÉRENTES ZONES DU PLU:

- UA — zone urbaine-villages-rue et hameaux anciens-bâti dense
- UC — zone urbaine-bâti faible densité et discontinu
- IAUc — zone à urbaniser après modification du PLU
- A — zone agricole
- Na — zone naturelle permettant des activités d'artisanat de taille limitée
- Np — zone naturelle avec protection plus forte (prés de fauches/ jardins en terrasses)
- N — zone naturelle

- ceinture aménagée entre urbanisation et bois desservi par piste DFCI
- construction récente non cadastrée ou projet engagé
- ruine réhabilitable
- Patrimoine bâti à protéger ou mettre en valeur (inventaire DRAC, églises, temple...)
- Sites néolithiques à protéger (SDAP))
- Habitat naturel à protéger (inventaire provisoire en vue d'établir le document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée du Galeizon)
- emplacements réservés (ER 9)

PRÉVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

Risques inondation

- zone inondable Porter à Connaissance avril 2002
- Lit majeur - risque de crue fréquence 100 ans (situé au-delà de la zone inondable)
- Périmètres d'écoulements des eaux de pluies (10m des berges des cours d'eau du chevelu hydraulique PAC 2002)

(source DIREN Languedoc-Roussillon-DDE30 dans PAC avril 2002)

PROTECTION DES CAPTAGES (à titre d'information)

- captage et périmètre immédiat
- périmètre rapproché
- périmètre éloigné

Nota: certains périmètres sont en cours de régularisation (voir plan des servitudes d'utilité publique)

COMMUNE DE SOUSTELLE

COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE

COMMUNE DE CENDRAS

Nord

1 HA

0 100 250 500

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbanistes
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
211 Grand'rue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE du RÈGLEMENT:

Zonage et autres périmètres entraînant des limitations à l'occupation et l'utilisation du sol

PARTIE EST

COURRIER REÇU LE : 14 FEV. 2018 N° 653 SERVICE ADS

Projet dessiné le	15 juil 2007
Projet arrêté le	27 août 2007
Projet approuvé le	21 FEV. 2008

Pièce n°4a